

L' internat

1) Introduction : définitions, citations, chiffres ...

L'internat est un dispositif d'accompagnement. Il offre à de nombreux élèves la possibilité de poursuivre la formation de leur choix sans contrainte géographique dans un cadre favorable à leur réussite scolaire et à leur épanouissement personnel. L'internat peut représenter un atout déterminant pour la réussite scolaire et l'intégration sociale de nombreux enfants et adolescents.

Au titre de l'année scolaire 2019-2020, 229 internats sont implantés en collège (soit 15 %), 932 en lycées (soit 61 %) et 368 en lycées professionnels (soit 24 %). 100 internats d'excellence. (Éducation nationale)

2) Historique

Moyen-Age : Placement de l'enfant chez « le maître d'apprentissage ».

1792 : Prémisses avec Le Pelletier et Condorcet qui veulent arracher les enfants de leurs parents.

1802 : Création des internats dans la continuité de la création des lycées : réservés à une élite, répond à une demande d'éloignement géographique par rapport au domicile familial.

1847 : La figure symbolique de l'autorité est le surveillant général.

Années 60 : Démocratisation et massification = internats sont un moyen de scolarisation de masse avec publics plus variés et mobilité sociale.

1960 - 1970 : « Première relance sur la question de l'internat par Françoise Dolto ». Elle suggérait que l'internat n'était pas une façon de brimer l'enfant mais d'introduire un tiers lui permettant d'équilibrer sa relation avec sa famille.

1975 : Loi Haby qui crée le collège unique et un maillage territorial = perte d'intérêt et d'utilité de l'internat vu comme répressif.

1999 : La relance de l'internat par J Lang.

Objectif du plan de relance :

- Choix éducatif entendu comme positif,
- Lieu structurant = démocratique, préventif, formateur sur le plan humain,
- Volonté d'en faire plus qu'un hébergement mais un véritable lieu de vie.

2000 : « Plan de relance de l'internat public ».

3) Enjeux

Marie-Françoise PEROL-DUMONT, dans son rapport intitulé Une nouvelle actualité pour l'internat scolaire , « il ne s'agit pas seulement d'offrir à l'enfant un hébergement mais surtout lui apporter un cadre pour l'apprentissage de la vie commune, une

éducation dont la portée dépasse celle de l'enseignement stricto-sensu. Tout cela suppose un projet pédagogique et éducatif spécifique, pour éviter que l'internat ne soit qu'un dispositif hôtelier ».

Laurence Azais, l'internat scolaire (2000) : Les raisons qui poussent certaines familles à recourir à l'internat relèvent généralement de trois ordres : la résidence en zone rurale ou l'établissement de secteur est très éloigné, l'inscription de leur enfant dans une section rare (enseignement professionnel, spécialisé, sport-études, etc.), ou le choix d'une " mise au vert " à des fins d'amélioration des résultats scolaires.

- L'internat présente une différence fondamentale avec les autres régimes de scolarisation : les adolescents y conservent leur statut d'élève 24 heures sur 24. Cette prise en charge permanente constitue donc une responsabilité lourde pour les personnels, d'autant que la distance donne une intensité particulière à certaines situations, ouvrant le champ à des fantasmes sur ce que peut vivre ou penser l'élément éloigné du noyau familial. Consommation de produits stupéfiants, transgressions marquées, tentatives de suicide, violences subies.
- Toutes les initiatives qui contribuent à la compréhension du fonctionnement de l'établissement, à la transparence des décisions, à l'instauration d'une relation de confiance avec l'équipe éducative sont donc les bienvenues (réunions parents-professeurs plus fréquentes, disponibilité téléphonique accrue, etc.).

F. Dolto = l'internat n'est pas une façon de brimer l'enfant, mais d'introduire un tiers, lui permettant d'équilibrer sa relation avec sa famille.

D. Glasman, L'internat et ses usages, d'hier à aujourd'hui (2014) = l'internat est une réponse sociale et d'attraction. La labellisation répond à des enjeux bien particuliers : internats relais pour les jeunes en difficultés (déscolarisés, violents, problèmes de comportements) et les internats éducatifs pour les élèves ayant des difficultés sociales et scolaires.

4) Politiques actuelles

2005 : La Loi de cohésion sociale dite Borlot comporte un volet sur l'internat. Loi Fillon d'inclusion scolaire intègre les élèves à besoin particuliers.

2009 : Internats d'excellences ont comme ambition de permettre au jeune à « potentiel » dont les conditions socio- économiques ne favorisent pas la réussite ou la poursuite d'ambition à la hauteur de leur talent de réaliser ce dont ils sont capables.

2010 : La circulaire internats d'excellence et développement des internats scolaires = visent les élèves motivés n'ayant un contexte favorable pour étudier et réussir, développement de l'accompagnement des élèves avec actions supplémentaires : aides aux devoirs et ouverture culturelle et sportive.

2012 : Renouveau de la politique de l'internat avec pour objectif de passer d'une opération partielle au bénéfice de quelques-uns à une action publique à l'intention de tous.

2013 : La loi d'orientation et de refondation réaffirme l'enjeu de réussite des internats et stipule que la qualité d'accueil des internats d'excellence doit être généralisée.

2019 : L'internat du XXI^e siècle de JM Blanquer (levier de justice sociale et de dynamisme des territoires) = bien plus qu'une solution d'hébergement. C'est un projet pédagogique avec un mode de fonctionnement adapté aux besoins des élèves et de leurs familles qui offre aux collégiens et lycéens une mobilité pour suivre des formations spécifiques, dans un cadre d'études favorable, permettant de bénéficier d'activités culturelles et sportives.

- **Le projet éducatif et pédagogique de l'internat est** présenté lors d'une réunion de rentrée afin que la communauté éducative, les parents et les internes soient informés.

5) Les actions du CPE

Extrait de la circulaire de missions des CPE (2015)

La participation à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique éducative de l'établissement

Lorsque l'établissement dispose d'un internat, le CPE veille à ce que le projet éducatif contribue à la réussite et au bien-être des élèves qui le fréquentent.

Tous les CPE de l'établissement participent à l'organisation et à l'animation éducative de l'internat. Il n'en résulte qu'aucun ne peut être spécialisé dans les responsabilités d'internat

Organiser l'espace scolaire et la gestion du temps au sein de l'externat, de la demi-pension et de l'internat

Extrait du référentiel de compétences - CPE (2013)

C1 : Organiser les conditions de vie des élèves dans l'établissement, leur sécurité, la qualité de l'organisation matérielle et la gestion du temps

C2 : Garantir, en lien avec les autres personnels, le respect des règles de vie et de droit dans l'établissement

C3 : Impulser et coordonner le volet éducatif du projet d'établissement

C4 : Assurer la responsabilité de l'organisation et de l'animation de l'équipe de vie scolaire

1) Diagnostic partagé

Les indicateurs sont définis collectivement

- Les CSP des familles
- L'investissement des équipes

- Le niveau des élèves
- Le nombre de punitions et de sanctions
- Les structures de l'internat
- Les projets mis en place
- Le sentiment de bien-être des internes
- Le contexte de l'établissement : moyens humains et financiers

2) Les axes de travail

Adhésion et intégration à l'internat

- Adhésion de tous dans la mise en place de ce projet d'internat pour l'élève. Ce dernier doit l'accepter, même s'il est vécu ou non comme une sanction. Il faut lui expliquer pourquoi s'il n'en voit pas le sens.

- Les parents doivent prendre leurs responsabilités dans ce choix de l'internat. Ils doivent l'assumer et suivre le parcours de leur enfant.

Enfin, les établissements et leur personnel doivent montrer une réelle volonté de réussite dans leur projet d'internat (axe du projet d'établissement) :

- En formalisant ce projet ; même un simple règlement intérieur écrit et mis à la connaissance des élèves internes, des parents et des personnels est un début honorable.

- En étant disponible, à l'écoute, vis-à-vis des internes et de leur famille (demandes des élèves, angoisses des parents).

- En optimisant la qualité de l'accueil : mobilier, décoration, repas à des heures décentes....

- En articulant projets pédagogiques (étude) et loisirs, tout en laissant une place à la vie privée, au temps libre des internes (méfions-nous de la suractivité proposée ou imposée : chacun de nous a besoin de poses dans une journée...).

Organiser des conditions de vie optimales pour assurer le bien-être des internes

Politique éducative

Prévention de la violence scolaire, du décrochage et de l'absentéisme :

- Suivi individuel et collectif des élèves

- Les acteurs et les mesures en matière de prévention de la violence (Moyens, actions de lutte contre le harcèlement scolaire ,Protocoles de gestion des menaces et des crises, Egalité fille-garçon

Lutte contre les discriminations, l'homophobie, le racisme, CESC : sensibilisation, prévention

Règlement Intérieur/ charte de règles de civilité, Equipe mobile de sécurité...)

- Plan de sécurité et de prévention de la violence
- Le suivi individualisé et actions pour lutter contre le décrochage scolaire (classes-relais, ateliers relais : dispositif relais, CPE et accompagnement personnalisé : tutorat, soutien, CPE et PPRE (programme personnalisé de réussite éducative) Dispositif passerelle, Soutien à la parentalité...)
- Le suivi individualisé et actions pour le suivi de l'absentéisme (PRONOTE, SIECLE, Protocole de contrôle et gestion des absences Signalements : famille, académiques Formation au logiciel de suivi absence pour personnels)

Respect des règles de vie et du droit :

- Le règlement intérieur au sein de l'établissement et à l'internat (Les mesures de responsabilisation, l'inclusion ou exclusion temporaire de la classe, l'intégration des règles de vie)
- L'éducation civique et morale du jeune (à la citoyenneté)
- Les principes fondamentaux du droit : le droit et les devoirs
- Les valeurs et les principes de la République (Education civique et morale Formation à la citoyenneté : CESC, FSE, MDL, CVL)
- Les procédures de communication à l'interne et à l'externe autour de la punition, sanction et exclusion.

Animation éducative, associative et culturelle :

Temps libre et animation culturelle :

- Occupation du temps libre des élèves : prise en charge des élèves
- Présentation des partenariats : CDI, vie scolaire, équipe pédagogique, partenaires extérieurs...
- Cafétéria, foyer, MDL : Règlement, fonctionnement et activités
- Réflexions sur l'aménagement et organisation des locaux Formation à une citoyenneté participative : CVL, CESC, tutorat

Pilotage de la vie scolaire

Etudes et vie des élèves :

- Les espaces à surveiller : fonctionnalités, sécurité
- L'accueil des élèves
- Les conditions d'entrée et de sortie
- Les déplacements, les flux
- Les outils (espaces numériques de travail ou portail, accès à la documentation...)

Management des personnels :

- Commission de recrutement du personnel
- Accueil des nouveaux personnels : livret d'accueil

Préparation concours CPE

<https://www.prepa-concours-cpe.fr>

- Formation : connaissance du Système Educatif français, postures professionnelles, communication interne
- La délégation de tâches
- La conduite de réunion
- Répartition hebdomadaire et annuelle des services
- La gestion des relations conflictuelles : formation
- Les outils du quotidien et de liaison entre les personnels